



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 73325

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de programmer, pour 2006, une revalorisation significative des retraites des non-salariés agricoles, particulièrement celles des conjoints d'exploitants disposant des retraites les plus modestes. Le groupe de travail paritaire, mis en place au ministère de l'agriculture en juillet 2004, avait jugé acceptables les propositions présentées par M. Didier Garnier en faveur d'un abaissement des coefficients de minoration et du passage des seuils de minoration de 32 ans et demi à 17 ans et demi, et d'une modification de l'obligation de justifier de 37 années et demi dans le régime agricole en obligation de réunir 37 années et demi tous régimes confondus. Or ces mesures, dont la mise en oeuvre a un temps été envisagée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, puis dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole, ne sont toujours pas programmées. Ce qui est d'autant plus scandaleux que leur financement, 300 millions d'euros, ne poserait aucun problème puisque le surcoût qu'elles représentent serait compensé par la baisse de la démographie des retraités agricoles (50 000 par an environ). Il lui demande s'il compte prendre enfin des dispositions pour que ces mesures soient enfin mises en oeuvre dans le cadre du budget 2006.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients de la situation des retraites agricoles et s'attachent depuis une décennie à les revaloriser. Des avancées considérables ont ainsi permis d'améliorer très sensiblement la situation des agriculteurs retraités. Cependant, le Gouvernement est bien conscient, qu'en dépit de ces améliorations, des progrès restent souhaitables dans ce domaine. Le chiffrage des demandes formulées par les organisations des retraités agricoles s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Comme une forte augmentation des cotisations des actifs agricoles est difficilement envisageable et que la conjoncture budgétaire ne permet pas d'engager aisément de nouvelles dépenses publiques, le problème du financement de ces mesures est posé. Un groupe de travail mis en place par le ministre en charge de l'agriculture a mis en évidence les mesures qui devront être traitées en priorité. Parmi celles-ci figurent les mesures permettant de compléter les revalorisations déjà réalisées pour les retraités ayant les plus faibles ressources. Toute revalorisation des retraites nécessite un effort important des finances publiques. Les décisions devront donc s'inscrire dans les grands équilibres des projets de loi de financement de la sécurité sociale ou dans les projets de loi de finances.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73325

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8442

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9706